



PICARDIE

LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie



Le dispositif régional de financement de l'accompagnement VAE

« VAE et Régions : mises en oeuvre et perspectives »
Les 29 et 30 Mars 2007 – Conseil Régional Rhône-Alpes



PICARDIE
LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie



Le dispositif de prise en charge financière de l'accompagnement VAE des demandeurs d'emploi et son évolution

Juillet 2004

- . Une aide plafonnée à 450 €
- . Une aide directe à la personne
- . Un délai maximum de 12 mois

Octobre 2005

- . Signature d'une charte régionale d'accompagnement par les certificateurs

Février 2006

- . Possibilité pour le DE de choisir le versement de l'aide par subrogation
- . Elargissement du dispositif aux collaborateurs d'entrepreneurs
- . Délai supplémentaire de 6 mois



PICARDIE
LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie



Depuis janvier 2007, dans le cadre de sa politique de développement de la VAE, prise en charge financière de l'accompagnement VAE par l'Assedic Picardie pour les demandeurs d'emploi éligibles à l'ARE et l'ASR



Une refonte du dispositif de financement de l'accompagnement à la VAE



PROJET

MISE EN PLACE d'1 CHEQUIER REGIONAL « PARCOURS VAE »

Toute personne dont la demande VAE est recevable et ne bénéficiant d'aucune autre possibilité de financement de son parcours VAE.

Pour les salariés, un courrier motivé de non financement de la part de l'employeur, est demandé.

A titre d'exemples :

- . Les demandeurs d'emplois non indemnisés
- . Les bénévoles éligibles à la VAE
- . Les conjoints d'artisans et d'exploitants agricoles
- . Les personnes ayant de multiples employeurs (CESU)
- . Les personnes handicapées
- . Les personnes issues de la population carcérale

liste non exhaustive.

LE CHEQUIER REGIONAL « PARCOURS VAE »

Volet 1 : l'accompagnement

Volet 2 : un appui renforcé

- . Atelier d'écriture
- . Atelier d'expression - communication

Volet 3 : Frais divers (transports, hébergement, fournitures ...)

Volet 4 : Frais d'inscription universitaire

Volet 5 : 70 h de formation obligatoire

Volet 6 : Formation post-jury

CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF

- Les prescripteurs : _____ → **les PRCR et les services du CRP**
- Durée de l'accompagnement : _____ → **de 10 à 24 heures**
- Amplitude maxi de l'accompagnement : _____ → **18 mois**

PARTICIPATION FINANCIERE

- L'accompagnement : _____ → Aide forfaitaire de <550€/ 650€
- L'appui renforcé : Atelier d'écriture _____ → Dans le cadre d'un dispositif
. Atelier d'expression - communication Service d'Accès aux Savoirs mis en
place par le Conseil régional
- Frais annexes (transports, hébergement, fournitures ...) _____ → En Picardie : aide forfaitaire de 50 €
Hors Picardie : aide forfaitaire de 100 €
- Frais d'inscription universitaire _____ → Participation forfaitaire à hauteur de 150 €
- 70 h de formation obligatoire _____ → Dans le cadre des conventions IFSI/IRFFE
- Formation post-jury _____ → Dans le cadre du marché



Le dispositif de prise en charge financière de l'accompagnement VAE des demandeurs d'emploi :

Bilan :

Quelques chiffres ...

Aides accordées

2005 : 152 2006 : 180

Caractéristiques du public

Un public féminin
La tranche d'âge 30-50 ans la plus représentée
Un public de niveau V
certification de niveau III